

## **Bruitparif publie les résultats de ses travaux dans le cadre du projet SURVOL**

Dans le cadre du projet SURVOL conduit sous l'égide du Préfet de région et de l'Agence Régionale de Santé, Bruitparif s'est vu confier la définition et la mise en place d'un dispositif renforcé de surveillance du bruit autour des 3 grandes plateformes aéroportuaires franciliennes et la réalisation d'un Système d'Information Géographique permettant l'exploitation croisée des inégalités sociales et environnementales (air, bruit) au sein des zones d'étude retenues.

Les trois aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Le Bourget représentent le deuxième pôle aéroportuaire en Europe et sont responsables d'un nombre important de mouvements aériens qui occasionnent de fortes nuisances sonores en Ile-de-France.

Le dispositif de surveillance renforcée du bruit mis en place par Bruitparif concerne deux zones d'étude : l'une autour de Paris-Orly et l'autre autour des deux aéroports de Paris-CDG et de Paris-Le Bourget. En cumul, ce sont 293 communes et 1,73 millions d'habitants qui sont concernés par les zones d'étude pour le bruit retenues dans le cadre du projet SURVOL.

Les travaux menés depuis trois ans par Bruitparif permettent de disposer d'une première évaluation à grande échelle des indicateurs énergétiques et événementiels liés au bruit aérien sur des zones étendues. Pour cela, une grande campagne de mesure a été menée entre 2009 et 2010 et de nouvelles stations de mesure permanentes ont été déployées dans des zones jusqu'alors non couvertes.

Les données complètes de mesure recueillies sont accessibles en temps réel sur internet via la plateforme de consultation « rumeur ».

Outre l'amélioration de l'information des riverains, ce dispositif renforcé de surveillance du bruit a également pour objectif de permettre l'évaluation de l'impact des politiques aéroportuaires sur l'exposition au bruit des populations.

Bruitparif a par ailleurs mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) intégrant les données socio-économiques acquises auprès de l'INSEE, les données issues des cartographies de bruit et les données de qualité de l'air mises à disposition par Airparif, partenaire de l'étude.

Grâce à ce SIG, Bruitparif a pu conduire une première étude afin d'étudier les relations entre les inégalités sociales et les expositions au bruit et à la pollution atmosphérique.

Pour cela, des indicateurs relatifs à la défaveur sociale et à l'exposition aux pollutions sonores et atmosphériques ont été élaborés. L'exploitation croisée de ces indicateurs sur le territoire a mis en évidence des relations non imputables au hasard entre défaveur sociale et expositions aux pollutions.

Des augmentations très marquées de la part de population exposée aux pollutions environnementales en fonction de la défaveur sociale ont ainsi été mises en lumière, tout particulièrement pour la pollution atmosphérique et le bruit du trafic aérien. L'augmentation est plus modérée mais néanmoins significative pour la multi-exposition sonore à plusieurs sources de transports.

L'étude réalisée a permis d'identifier les secteurs qui présentent un cumul de fortes inégalités sociales et environnementales et qui méritent ainsi d'être considérées comme des zones à enjeux prioritaires pour les politiques publiques de santé.

Les résultats de ces travaux menés par Bruitparif dans le cadre du projet SURVOL sont accessibles au sein du site internet de Bruitparif dans la rubrique SURVOL au sein de la page d'accueil de notre site web :

<http://www.bruitparif.fr/projet-surveol>

### **Contact Presse :**

François SOULABAILLE, chargé de communication : 01 75 00 04 13 / 06 17 97 51 96